

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, Mme BARBET, Mme YTHIER, REICHERT, GINIEIS, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Jean-Michel BELLOT à Gérard FRECHOU
Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE
Elisabeth SALTHUN-LASSALLE à Nathalie REGUEIRO
Dolores CABELLO à Jean-Marie GINIEIS
Gilles BITAILLOU à Philippe GARROTE
Patrick MAILLET à Eliane YTHIER

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET
René PETUYA suppléant de Jean SARASOLA
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINÉ
Jeanine DUTECH suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Robert LABORDE-HONDET, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Jean MENE-SAFRANE, Bernard UTHURRY, Philippe GARROTE, Jean-Michel BRUGIDOU, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N°9

CREATION DE POSTE

M. GAILLAT expose

Services Généraux

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le conseil communautaire à l'unanimité avait autorisé Monsieur le Président à renouveler un poste de technicien supérieur au sein des services généraux

de la communauté de communes, et ce pour porter les projets mis en œuvre par la collectivité dans les thématiques « environnement », « agenda 21 » et le C.I.A.P.

Il s'avère que depuis cette date, la personne en charge des domaines concernés a été lauréate au concours de technicien territorial.

Compte tenu du caractère permanent des missions imparties à cet agent et du fait que cette personne a donné entière satisfaction pour les missions qui lui ont été confiées, il vous est proposé de procéder à son recrutement statutaire.

Cette création n'aura aucune incidence financière sur le budget primitif 2011.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le présent rapport ;
- **CRÉÉ** un poste de technicien territorial.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 février 2011.

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT